

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2012**

### **EMPRUNT : CHOIX DE L'ETABLISSEMENT FINANCIER**

Pour financer les travaux de mise en sécurité du clocher de l'église Saint Martin, et conformément au budget primitif 2012, le conseil municipal après étude de quatre propositions concurrentes, retient à l'unanimité, la Caisse des Dépôts et Consignations, afin de réaliser un emprunt de 190 000 euros sur 15 ans et un emprunt de 170 000 euros sur 2 ans.

2012

Pour extrait  
en Mairie, le 30 octobre  
  
le Maire,